

Examen professionnel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle
session 2022

Rapport du jury

L'épreuve consiste en une composition écrite et une épreuve orale.

Sur les 708 candidats qui se sont inscrits, 577 ont composé, ce qui donne un taux de participation de 80% pour 67 postes ouverts. Sur ces 577 candidats, 532 provenaient de métropole (81% de participation) et 45 d'outre mer (88% de participation).

215 candidats ont été convoqués pour l'épreuve orale, et 210 se sont présentés.

La barre d'admission a été établie à 14/20.

Épreuve écrite

Les membres du jury tiennent à souligner la présence de copies de grande qualité, qui répondent aux attentes en matière d'écrit professionnel, avec une prise en compte de la commande, une bonne exploitation du dossier documentaire et une proposition de plan d'action pragmatique.

Néanmoins, de très nombreux candidats doivent encore progresser en rédaction, tant en termes de syntaxe des phrases qu'en termes de rédaction de note administrative et de formalisme, où de graves carences ont été observées, nuisant même parfois à la compréhension globale.

De plus, de nombreuses copies présentent un plan déséquilibré, et parfois aucun n'a pu être identifié par les membres du jury. Les candidats doivent porter une meilleure attention à la formulation du sujet, qui indiquait de manière explicite les attendus.

Le contexte et les enjeux liés à la commande ont rarement été indiqués par les candidats dans leur introduction, par ailleurs trop souvent succincte voire inexistante. Le jury rappelle qu'il convient de contextualiser une note, afin d'apporter des éléments d'information indispensables à la hiérarchie.

Un effort de synthèse et de reformulation était souhaité de la part des candidats, notamment dans la partie relative à la réglementation. Nombreux ont été ceux qui ont repris mot à mot les éléments du dossier documentaire.

Quant au plan d'action, qui devait permettre d'évaluer la capacité de synthèse et de réflexion des candidats, il a rarement pris en compte des aspects opérationnels tels que les financements ou les échéances à respecter, ou les services à associer et à mobiliser en interne. Certains n'ont pas fait le lien entre les obligations qu'ils évoquaient en première partie et les mesures à proposer dans leur plan d'action.

Epreuve orale

En ce qui concerne le dossier RAEP, on constate que l'exercice est mal maîtrisé, tout particulièrement concernant l'expérience professionnelle. Nombreux sont ceux qui n'ont pas su mettre en valeur de manière synthétique ce qu'ils ont fait dans le cadre de cette expérience professionnelle marquante ni les compétences acquises.

Lors de l'oral, la plupart des candidats ont bien géré leur stress, et ont su effectuer leur présentation, bien souvent récitée, sans trop de difficultés. D'autres, rares, ne l'avaient visiblement pas préparée et se sont interrompus bien avant les 5 minutes prévues.

De plus, elle était trop souvent chronologique, donnant un sentiment de redondance avec le RAEP. Ceux qui avaient opté pour un plan thématique ont généralement mieux su se projeter dans la construction d'un parcours professionnel et ont davantage réussi à valoriser les acquis de leur expérience, en les mettant en lien avec les compétences et savoir-être attendus d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Interrogés sur leur RAEP quelques uns se sont retrouvés en difficulté pour développer certains mots-clés et concepts, sans doute abordés dans le cadre d'une préparation à l'examen professionnel, comme « force de propositions » ou « management bienveillant ».

Si les principes déontologiques sont connus, de manière théorique, de la plupart d'entre eux, ils peinent parfois à rester cohérents dans leur réponse une fois mis en situation par le jury. Il en va de même pour les mises en situation managériales alors qu'ils indiquent savoir prendre des décisions et arbitrer et cela même s'il s'agit d'une situation relativement classique pour un agent en position d'encadrement (en matière de congés par exemple).

La connaissance du ministère de l'Intérieur, voire du périmètre d'affectation, est parfois très insuffisante. Beaucoup de candidats ont peiné à évoquer les réformes en cours et à venir, pourtant nombreuses dans une année marquée par la création des SGCD, la mise en œuvre de l'ANEF, et le Beauvau de la sécurité, quelques jours seulement après sa clôture par le président de la République, dans un discours largement évoqué dans les médias.

Par ailleurs, les membres du jury ont pu constater que certains services ont su mieux accompagner leurs candidats que d'autres, ce qui favorise leur réussite.

La présidente

Mme Odile FRASCHINI